

# I - Questionnaire de santé, partie confidentielle à remplir et à conserver par l'adhérent



## Entente Sportive de Nanterre

### Questionnaire de santé pour le MAJEUR (CM 3 ans) en compétition (FF) et hors compétition

S'il y a 1 ou plusieurs réponses OUI, la présentation d'un CM de non contre-indication est OBLIGATOIRE.

#### Qui est concerné ?

Le licencié majeur adhérent de l'ESN qui demande à la fédération concernée l'obtention ou le renouvellement de sa licence.

L'adhérent majeur au sein de l'ESN qui souhaite pratiquer hors compétition.

#### Qui n'est pas concerné ?

Les adhérents ESN licenciés ou non, pratiquant une activité à risque (plongée, boxe, etc.)

\* Les dirigeants des sections et activités concernées en informeront leurs adhérents et futurs adhérents.

#### Qui remplit le questionnaire ?

Le questionnaire ci-dessous est complété par le licencié ou l'adhérent majeur demandeur s'il en est capable. Dans le cas contraire, il est toutefois de la responsabilité de la personne exerçant l'autorité de tutelle de s'assurer qu'il est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

#### Comment utiliser les documents ?

- Le questionnaire de santé est à conserver par l'adhérent licencié ou hors compétition (confidentiel).
- L'adhérent, licencié FF ou pratique hors compétition remet au club (dirigeants) l'attestation jointe au présent questionnaire.
- Dans tous les cas, l'adhérent à l'ESN conserve la preuve de son certificat médical initial valable 3 ans. Il devra le présenter à la demande de ses dirigeants (section ou club).

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive ou pratiquer hors compétition.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON		
Durant les 12 derniers mois	OUI	NON
1/ Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicable ?		
2/ Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?		
3/ Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?		
4/ Avez-vous eu une perte de connaissance ?		
5/ Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?		
6/ Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?		
A ce jour	OUI	NON
7/ Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois ?		
8/ Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?		
9/ Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?		

**NB: Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du MAJEUR demandeur.**

#### Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement atteste, selon les modalités prévues par la fédération délégataire et le club d'appartenance, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de licence ou au club dans le cadre de pratique hors compétition.

#### Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

## II - Attestation, partie à remplir et à télécharger par l'adhérent dans son espace personnel COMITI



# ENTENTE SPORTIVE DE NANTERRE

## QUESTIONNAIRE DE SANTÉ POUR LE MAJEUR SAISON 2021/2022 (CM 3 ans)

### Renouvellement licence compétition FF et adhésion hors compétition

En application des articles D.231-1-4 et A.231-2 du Code du Sport.

#### Qui est concerné ?

L'adhérent présent au sein de l'ESN a présenté un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive lors de la saison 2020/2021 (dispositif 21/22).

#### Quand l'utiliser ?

Le questionnaire est à utiliser pendant les deux saisons qui suivent celle pour laquelle un certificat médical a été délivré (début du dispositif saison 21/22 certificat initial saison 20/21).

\* Un certificat médical de moins de 3 mois est OBLIGATOIRE lors de la première inscription à l'ESN en compétition (demande de licence) ou pratique hors compétition.

\* Un certificat médical de moins de 3 mois est OBLIGATOIRE en cas d'arrêt de la pratique compétitive ou non pendant cette période qui doit être continue (changement de club, accident, reprise d'activité, etc.).

#### Pour quel motif ?

Dans le cadre de la demande de renouvellement d'adhésion au club ou de licence auprès de la fédération française délégataire, je soussigné atteste avoir rempli le questionnaire de santé ci-avant.

Exemple : Saison 2020/2021 Certificat médical

Saison 2021/2022 Questionnaire de santé + Attestation

Saison 2022/2023 Questionnaire de santé + Attestation

Saison 2023/2024 Certificat médical

Dans le respect du secret médical, je conserve strictement personnel ledit questionnaire et m'engage à remettre la présente attestation au club au sein duquel je sollicite ma licence ou mon adhésion hors compétition.

### Attestation pour le majeur

SECTION : ..... FEDERATION : .....

\* Demande de renouvellement de licence :  \* Adhésion hors compétition :

\*cocher la case correspondante

Je soussigné : Nom et prénom .....

Date de naissance : .....N° de tel : .....

Atteste avoir renseigné le questionnaire de santé préalablement à ma demande d'adhésion ou de licence et avoir répondu NON à toutes les questions.

Pour la saison : ...../.....

Je sais qu'à travers cette attestation, et comme cela est précisé dans la circulaire administrative, j'engage ma propre responsabilité et qu'en aucun cas celle de l'Entente Sportive de Nanterre ne pourra être recherchée.

Fait à .....

Date .....

**Signature du demandeur majeur**

### III - Formulaire de reprise d'activité, à remplir et à télécharger par l'adhérent dans son espace personnel COMITI



## ENTENTE SPORTIVE DE NANTERRE

### FORMULAIRE DE REPRISSE D'ACTIVITE SAISON 2022-2023

(Mise à jour le 1<sup>er</sup> juin 2022)

À l'attention des pratiquants, licenciés, accompagnateurs.

Le présent formulaire définit les conditions auxquelles son signataire peut accéder aux installations sportives municipales (club ESNanterre) dans le cadre de la reprise des activités consécutives de l'épidémie COVID-19. Cette possibilité d'accès et les engagements pris par la signature de ce formulaire sont exclusivement réservés aux adhérents de l'Entente Sportive de Nanterre, licenciés ou non, pratiquants ou non, reprenant la pratique de leur discipline dans le club dont ils sont membres.

#### PAR LA PRÉSENTE :

- Je m'engage à respecter les règles, préconisations, recommandations mises en place par l'association Entente Sportive de Nanterre Omnisports à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 répondant au protocole général de reprise de ses activités pour la saison 2022/2023 dans le respect des décisions gouvernementales.
- J'atteste avoir été informé que le Club s'est engagé à respecter les mesures édictées par le gouvernement pour freiner la diffusion du Covid-19 tout au long de la crise sanitaire actuelle ;
- Je reconnais que malgré la mise en œuvre de ces moyens de protection le Club ne peut lui garantir une protection totale contre une exposition et/ou une contamination par le Covid-19 ;
- Je m'engage à prendre toutes les précautions nécessaires à la protection de ma santé et de celle des autres personnes présentes dans l'enceinte sportive du club, notamment en respectant les gestes barrières (port du masque, lavage des mains, distanciation, éviter les contacts physiques, etc.).
- Je m'engage également à respecter les obligations édictées par l'instance fédérale pour aménager la pratique de l'activité sportive concernée ainsi que les modalités mises en place par le Club Omnisports ES Nanterre pour organiser ses activités au cours de la crise sanitaire actuelle (protocole de reprise des activités au 1<sup>er</sup> septembre 2022). Les obligations fédérales sont consignées, communiquées, mises à disposition des clubs et des licenciés sur leurs sites respectifs. Elles sont communiquées par les responsables et intervenants de chaque section.
- Je m'engage à ne pas rentrer sur le site en cas de symptômes tels que de la toux, de la fièvre, des difficultés de respiration, des maux de tête et/ou de gorge, des courbatures, une grande fatigue, une perte de l'odorat et/ou du goût, une diarrhée.
- Si tel était le cas ou si je suis en contact étroit avec un cas COVID-19 confirmé ou si je suis identifié positif au Covid-19 je m'engage à en informer le siège de l'Entente Sportive de Nanterre Omnisports (tél. 0147240602) dans les plus brefs délais et ne pas me rendre sur l'un des sites de l'Entente Sportive de Nanterre, sauf si un test virologique a été réalisé et est négatif.
- Le non-engagement concernant ces règles sanitaires ne permettra pas à l'adhérent d'être éligible au dispositif de dédommagement qui pourrait être mis en œuvre au sein de l'ESN en cas de fermeture des installations.

Nom et prénom de l'adhérent : \_\_\_\_\_

Section / Activités : \_\_\_\_\_ N° de tél : \_\_\_\_\_

Pour les mineurs nom et prénom du responsable légal : \_\_\_\_\_

Atteste avoir pris connaissance du Protocole de sortie de confinement :

Date : .....

Signature (du membre majeur  
Ou du responsable légal pour les membres mineurs)

## IV -Tableau des cours

Lieu /Salle	Enseignant	Horaires	Niveau 2022/2023
<b>LUNDI</b>			
Voltaire/Danse	<b>Stéphane</b>	12h00 - 13h30	3/4
Palais des sports/Danse	Stéphane	17h30 - 19h	Doux
<b>MARDI</b>			
Voltaire/Danse	Carine	12h00 - 13h30	1/2
Voltaire/Danse	Sylvie	20h30 - 22h00	1/2
<b>MERCREDI</b>			
Voltaire/Danse	Carine	9h30 - 11h00	1
Voltaire/Danse	Carine	11h00 - 12h30	Doux
Voltaire/Danse	<b>Stéphane</b>	18h00 - 19h30	1
Voltaire/Danse	<b>Stéphane</b>	19h45 - 21h15	2/3
<b>JEUDI</b>			
Palais des sports/Danse	Stéphane	9h00 - 10h30	1
Palais des sports/Danse	Carine	10h30 - 12h00	2
Palais des sports/Danse	Carine	12h15 - 13h45	3
Palais des sports/Danse	Stéphane	20h15 - 21h45	2/3
<b>VENREDI</b>			
Palais des sports/Multi	Guillaume	18h00 - 19h45	3/4
Palais des sports/Multi	Guillaume	19h45 - 21h15	1/2
Voltaire/Danse	Sylvie	18h15 - 19h45	1
Voltaire/Danse	Sylvie	20h00 - 21h30	2
<b>SAMEDI</b>			
Voltaire/Danse	Guillaume	9h00 - 10h45	4
Voltaire/Danse	Guillaume	10h45 - 12h15	1/2
Voltaire/Danse	Guillaume	12h15 - 13h45	3
Palais des sports/Multi	Sylvie	9h00 - 10h30	1
Palais des sports/Multi	Sylvie	10h45- 12h15	<b>2/3</b>

Voici quelques explications données à titre indicatif. **Les passages de niveau sont obligatoirement validés par un enseignant.**

- Niveau 1 : pour les débutants, ceux qui souhaitent rester des éternels débutants (oui, c'est possible !) et les yogis qui n'ont jamais pratiqué le yoga lyengar
- Niveau 1/2 : pour les yogis qui savent s'installer en Sarvangasana (équilibre sur les épaules)
- Niveau 2 : pour les yogis à l'aise avec Sarvangasana
- Niveau 2/3 : pour les yogis qui veulent préparer Sirshasana (équilibre sur la tête)
- Niveau 3 : pour les yogis qui savent s'installer en Sirshasana
- Niveau 3/4 : pour les yogis qui veulent préparer Adho Mukha Vrksasana (équilibre sur les mains)



## CONDITIONS D'ADHESION

1. Tout adhérent, tout parent ou représentant légal inscrivant un ou plusieurs enfants mineurs, accepte et applique les dispositions décrites dans les Statuts et Règlement Intérieur de l'ESN. Ces documents sont consultables au Siège de l'ESN ou sur le site internet de l'association [www.esnanterre.com](http://www.esnanterre.com)
2. Le responsable légal du mineur non émancipé autorise les entraîneurs, dirigeants et tout accompagnateur à transporter son enfant lors d'un déplacement lié aux activités de l'ESN dans la mesure où l'accompagnateur et le véhicule utilisé sont assurés à cet effet.
3. L'adhérent (ou son responsable légal) peut exiger un reçu pour le règlement de sa cotisation. Le volet n°3 du bulletin d'adhésion est remis à l'adhérent après signature.
4. L'adhérent (ou son responsable légal) s'engage par l'adhésion à payer la totalité de la cotisation mentionnée sur la plaquette d'information. En cas de paiement différé, ou d'impayé, l'association ESN pourra réclamer le règlement des sommes dues, faute de quoi l'adhérent ne pourra pas participer à l'activité.
5. **Les cotisations versées ne sont pas remboursables.**
6. Les cours sont dispensés, hors vacances scolaires, dans les installations mises à disposition sous convention par la municipalité de Nanterre. En cas de fermeture des installations, l'ESN n'est pas tenue de rembourser ou de remplacer les séances annulées.
7. Le responsable du mineur s'engage à s'assurer de la présence de l'éducateur en charge de l'activité avant de laisser son enfant sur le lieu de pratique. Si le responsable légal n'autorise pas le mineur à quitter le lieu de pratique sportive par ses propres moyens, il peut désigner une personne de confiance sur un document signé portant le nom, les coordonnées et numéro(s) de téléphone de cette personne. Ce document est à remettre aux éducateurs en charge des séances de pratique sportive.
8. L'adhérent fournit obligatoirement un certificat médical d'aptitude à la pratique de l'activité sportive. Toute participation aux compétitions impose que la mention « y compris en compétition » soit précisée sur le certificat.
9. Assurance « individuelle-accident » : L'association sportive est assurée en responsabilité civile pour elle-même, ses dirigeants, ses préposés rémunérés ou non, ses adhérents licenciés ou non, ainsi que les accompagnateurs, pour l'ensemble des activités organisées par celle-ci. Conformément à l'article L.321-4 du code du sport, l'adhérent est informé de l'intérêt qu'il a de souscrire un contrat d'assurance de personne complémentaire.  
  
Les différentes formules d'assurance et garanties possibles en responsabilité civile ou complémentaire ainsi que les conditions de souscription à ces assurances sont disponibles soit au Siège de l'ESN pour la responsabilité civile club soit sur le site de la fédération d'appartenance pour les assurances spécifiques à l'activité sportive pratiquée (assurances liées à la licence fédérale).
10. L'association décline toute responsabilité en cas de vol dans les installations sportives et lieux de pratique ainsi que lors des déplacements.
11. L'ES Nanterre par ses instances dirigeantes, se réserve le droit de prendre toutes dispositions et décisions adaptées à une situation exceptionnelle ne permettant pas le bon fonctionnement ou déroulement de ses activités.
12. **Données personnelles** : L'adhérent accepte que l'ESN utilise ses données personnelles dans le cadre de ses activités. L'Association ESN s'engage à ne pas divulguer, ni transmettre, ni partager les données personnelles de l'adhérent, avec d'autres entités, entreprises ou organismes, quels qu'ils soient, conformément au Règlement Général de Protection des Données de 2018.
13. L'adhérent inscrit via le site [esnanterre.comiti-sport.fr](http://esnanterre.comiti-sport.fr) est informé qu'il est un Comiti-Utilisateur de l'Application Comiti, intermédiaire entre l'ESN et l'adhérent.

## PRINCIPAUX TARIFS

<b>1 Cours</b> (activité + part club)	<b>2 Cours</b> (activité + part club)	<b>3 Cours</b> (activité + part club)
<b>290 €</b> (264,5€ +25,5€)	<b>464 €</b> (438,5€ +25,5€)	<b>644 €</b> (618,5€ + 25,5€)

**Stages** : 45 € pour les adhérent(e)s Yoga et 55 € pour les non adhérent(e)s  
**Cours d'essai** : 10€ à régler en début de cours, non déductible de la cotisation



## Namasté

Le bureau bénévole : Chantal, Catherine, Anne et Laurence

**INSCRIPTION en ligne** : [esnanterre.comiti-sport.fr](http://esnanterre.comiti-sport.fr)

SITE : [yoga-iyengar-nanterre.com](http://yoga-iyengar-nanterre.com) et FACEBOOK : [yoga.iyengar.nanterre](https://www.facebook.com/yoga.iyengar.nanterre)

Groupe FACEBOOK, **réservé aux adhérent(e)s**